

INSTITUT NATIONAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE (INCI)

HISTORIQUE

L'INCI a été créé en 1983 pour répondre aux besoins du Liban et des pays du Proche-Orient en matière de formation aux télécommunications.

En 1996, une maîtrise en télécommunications - option réseaux a été mise en place afin de mieux répondre aux besoins croissants du marché libanais qui exige depuis quelques années une spécialisation plus poussée dans le domaine des réseaux. Par ailleurs, la maîtrise offre la possibilité aux étudiants désireux de poursuivre leurs études, soit de présenter le concours d'admission en deuxième année électrique à l'ESIB, soit d'opter pour le troisième cycle d'études en adhérant au programme du DEA.

En 1999, l'INCI a intégré dans sa pédagogie d'enseignement les principes arrêtés dans le plan stratégique de la Faculté. Les cours, les travaux dirigés et les travaux pratiques ont été entièrement révisés. Cette réforme avait pour but d'intégrer les nouvelles technologies de l'information dans les cursus proposés et de responsabiliser les étudiants d'avantage en les rendant plus autonomes.

En 2003, l'Institut a adhéré au système ECTS tel qu'il est décidé au Conseil d'Université. L'enseignement est organisé par semestres de 14 semaines chacun. Une année se compose d'unités d'enseignement valant au total soixante crédits, et chaque crédit représente environ dix heures de travail de l'étudiant (cours ou travail personnel contrôlé).

En 2012, le diplôme de maîtrise a été remplacé par un diplôme de Master en systèmes et réseaux - option sécurité de l'information pour former des professionnels qualifiés, avec de solides compétences scientifiques et pratiques dans le domaine de la sécurité de l'information, et capables de prendre en charge la protection des systèmes d'information complexes sur le marché local et international.

En 2016, une Licence en Computer Science a été mise en place pour former des programmeurs hautement qualifiés pour le secteur industriel capables d'assurer la conception, l'entretien et la programmation des systèmes informatiques, ainsi que le développement d'applications pour de diverses industries.

MISSION

L'Institut national des télécommunications et de l'informatique (INCI) est une institution de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth au service du pays et de la région. Elle a pour mission de former des professionnels confirmés dans le domaine de l'informatique, des télécommunications et de la sécurité de l'information. L'INCI propose des parcours éducatifs de haute qualité qui préparent ses étudiants pour réussir une carrière solide, ce qui leur assure un avantage compétitif dans un domaine en constante évolution.

DIRECTION

Directeur : Marc IBRAHIM

ADMINISTRATION

Coordinatrice administrative : Salma YAGHI

CORPS PROFESSORAL

Professeur

Marc IBRAHIM

Professeurs associés

Ibrahim (EL) BITAR

Chargés de cours

Ahmad AUDI, Alaa HIJAZI, Ali IBRAHIM, Antoine (EL) FÉGHALY, Carla TABBOUNY STÉPHAN, Elie AOUAD, Elie HLEIHEL, Elie ZEIDAN, Esber (EL) CHOUEIRY, Fadia TAWIL KARAM, Fathi (EL) YAIFI, Fayez SAKR, Georges SALLOUM, Gérard CHALHOUB, Grace (EL) KHOURY, Haibat ABDUL SAMAD, Hala FREIHA NASSIF, Hanadi KARAM,

Hilda BAIRAMIAN, Ibrahim SAMMOUR, Jad MROUEH, Jean-Marie (EL) BACHA, Jean Michel KAOUKABANI, Jean Yves YOUSSEF, Jihad (EL) HOKAYEM, Joseph FARÈS, Khaled CHEBAT, Majdi RICHA, Marc ABOU RJEILY, Marc NADER, Maroun (EL) AYLI, Mary (EL) HOKAYEM, Mohamad Jaafar ASSAAD ABDALLAH, Nabil BEJJANI, Nabil CHDID, Nathalie AOUAD REHAYEM, Ortanse ATTARIAN JABRE, Ossama NOUREDDINE, Ralph BOUSTANI, Ronald (EL) HAGE, Said NASSAR, Touma KAYAL, Toufic FAKHRY, Zahi (EL) CHÉMALY, Zahi (EL) LAHHAM, Zeina AOUN GHATTAS, Ziad MELHEM.

Enseignants appartenant à une autre Faculté de l'USJ ou ayant un autre titre à l'USJ

Carole MOUKAWAM DIB, Dany MEZHER, Edgard SEIF, Fadi CHÉBLI, Georges BACHIR, Hadi SAWAYA, Jean SAWMA, Juliana (EL) RAYESS, Katia RAYA, Lina ISKANDAR (EL) HAWAT, Marguerite (EL) ASMAR BOU AOUN, Maroun CHAMOUN, Patrick HAJJ, Rima KILANY CHAMOUN, Rita AYOUB, Youssef (EL) BAKOUNY.

DIPLOMES

L'INCI offre actuellement deux diplômes :

- Licence en informatique
- Master en systèmes et réseaux, option : sécurité de l'information

DÉBOUCHÉS

Licence en informatique

En raison de la nature polyvalente des compétences acquises en informatique, les possibilités de carrière sont diverses et évolutives, offrant aux diplômés une flexibilité pour explorer différents secteurs en constante évolution de la technologie :

- Développement/ingénierie logiciel
- Assurance qualité logicielle
- Développement WEB, mobile, jeux, etc.
- Intelligence artificielle
- Administration de bases de données/systèmes/réseaux
- Analyse de données
- Startups et entrepreneuriat
- Poursuite d'études supérieures.

Master en systèmes et réseaux, option : sécurité de l'information

- Responsable de la sécurité du système d'information
- Administrateur réseaux/sécurité
- Auditeur en sécurité des systèmes d'information
- Évaluateur/Développeur de logiciel sécurisés
- Consultant en sécurité de l'information
- Architecte d'infrastructures sécurisées
- Chercheur dans le domaine de la sécurité (parcours doctoral).

FRAIS DE SCOLARITÉ

Licence en informatique, Master en systèmes et réseaux, option : sécurité de l'information – 1^{re} année : 186 dollars américains frais et 7 147 000 livres libanaises (pour le 1^{er} semestre), soit 266 en contre-valeur dollars américains frais (taux du dollar = 89 500 LL).

Master en systèmes et réseaux, option : sécurité de l'information – 2^e année : 76 dollars américains frais et 2 865 000 livres libanaises (pour le 1^{er} semestre), soit 108 en contre-valeur dollars américains frais (taux du dollar = 89 500 LL).

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Validation d'une UE

Pour réussir une UE, la moyenne de 10/20 est requise. Cette moyenne est de 12/20 lorsque l'UE est un projet, un stage ou des travaux pratiques.

Article 2 : Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme de licence, l'étudiant doit :

- Remplir les conditions d'une suffisante maîtrise de la langue arabe et de la langue anglaise (Article 6 - alinéas c et d)
- Valider les 180 crédits du cycle de Licence
- Avoir au moins une moyenne cumulée du cycle de Licence de 12/20. Pour les étudiants qui ne satisfont pas à ce critère, le jury pourra éventuellement demander un travail supplémentaire et retarder l'obtention du diplôme, ou éventuellement donner une indulgence qui sera mentionnée sur le bulletin de notes.

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit :

- Remplir les conditions d'une suffisante maîtrise de la langue arabe (Article 6 - alinéas c)
- Valider les 120 crédits du cycle de Master
- Avoir au moins une moyenne cumulée du cycle de Master de 12/20. Pour les étudiants qui ne satisfont pas à ce critère, le jury pourra éventuellement demander un travail supplémentaire et retarder l'obtention du diplôme, ou éventuellement donner une indulgence qui sera mentionnée sur le bulletin de notes.

Article 3 : Reprise d'une UE obligatoire

Si un étudiant échoue à une UE obligatoire, il doit s'inscrire à cette UE lors de la première ouverture de celle-ci.

Article 4 : Moyenne cumulée

La moyenne cumulée est calculée à la fin de chaque semestre ; elle représente la moyenne pondérée de toutes les notes de l'étudiant dans le cycle correspondant. Pour une UE reprise, la dernière note est retenue.

Article 5 : Probation

Un étudiant entre en probation si :

- à la fin du semestre 2, sa moyenne cumulée est inférieure à 11.00/20
- à partir du semestre 3, sa moyenne cumulée est inférieure à 11.50/20

L'entrée et la sortie de la probation sont indiquées sur le bulletin de notes.